



Certificat de capacité à mariage

Par **chris6788**, le **12/11/2008** à **18:12**

Bonjour,

Je souhaiterais connaitre si il y a un délai maximum légal à une réponse d'un consulat pour une demande de certificat de capacité à mariage (Maroc).

Dispose t-il d'un délai maximum prévue par la loi hormis les deux mois indiqué sur les sites consulaires ?

Merci par avance.

Chris6788